



**Centre d'Accueil et de Réadaptation
pour personnes cérébrolésées
Saint-Martin-en-Haut (69)**



- Équipe pluridisciplinaire • Prise en compte de la nouvelle réalité • Projet individualisé •
- Développement des moyens de compensation • Apprendre à faire autrement •
- Objectifs axés sur l'autonomie du quotidien et l'insertion sociale •

Centre d'Accueil et de Réadaptation pour personnes cérébrolésées
Sous statut administratif : Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Charmattes »
710 avenue de Verdun • 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT
Tél. 04 78 19 15 60 • E-mail : fam.saint-martin-en-haut@apf.asso.fr



Depuis 2001, le Centre d'Accueil et de Réadaptation a développé une expertise dans l'accompagnement des personnes cérébrolésées. Ce sont plus de 400 personnes concernées par une lésion cérébrale acquise non évolutive qui ont été accompagnées.

Présentation générale de l'établissement

Le Centre d'Accueil et de Réadaptation pour personnes cérébrolésées est un établissement du secteur médico-social, qui offre **36 places** : 32 pour des séjours de réadaptation et 4 pour des séjours temporaires.

Il est ouvert **toute l'année 24 h/24**.

Il est implanté **depuis 2001** sur la commune de Saint-Martin-en-Haut,

à 30 km au sud-ouest de l'agglomération lyonnaise.

L'établissement est organisé en **5 unités de vie** comprenant 4 à 8 chambres avec salle de bain individuelle, organisées autour d'un espace collectif (cuisine, séjour).

Il dispose également de 2 appartements de transition externalisés, situés à 1 km de l'établissement, au cœur du village.



L'équipe pluridisciplinaire

Tout au long de leur séjour, les résidents sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire formée à la lésion cérébrale.

- Le personnel de vie sociale comprend éducateurs spécialisés, animatrice socio-culturelle, éducateurs sportifs, accompagnants éducatifs et sociaux, assistante de service social
- Le personnel de santé comprend médecins (de médecine

physique et de réadaptation, généraliste, psychiatre), infirmiers, aides-soignants, psychologue, neuropsychologue, orthophoniste, kinésithérapeutes et ergothérapeute.

- L'équipe est complétée par une directrice, une adjointe de direction en charge du parcours des personnes accompagnées, un attaché administratif, une secrétaire, un ouvrier d'entretien, une lingère, des agents de service.

Les professionnels articulent leurs champs de compétences respectifs pour proposer un accompagnement personnalisé respectueux des attentes et besoins de la personne, de son rythme, de son parcours individuel et de son environnement familial et social.



Qui accueillons-nous ?

L'établissement accueille des personnes adultes porteuses d'une lésion cérébrale consécutive à un accident de la vie ou à une maladie, tels qu'un traumatisme crânien sévère, un accident vasculaire cérébral, une anoxie

cérébrale, une tumeur ou autre pathologie. Ces lésions, qui n'évoluent plus, entraînent des séquelles physiques, cognitives ou comportementales entravant l'autonomie et la participation sociale.



APF France handicap

L'association APF France handicap, reconnue d'utilité publique, porte des valeurs humanistes, militantes et sociales, et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit contre les discriminations et pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la

participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Elle rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérent.e.s, élu.e.s, salarié.e.s, bénévoles et volontaires, personnes accompagnées, sans compter ses

dizaines de milliers de donateurs et sympathisant.e.s.

APF France handicap intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne, avec ses 550 structures réparties sur tout le territoire.

www.apf-francehandicap.org/

Description de l'offre de service

Les séjours de réadaptation :

Les séjours de réadaptation sont proposés pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans et s'adressent à des personnes en capacité de s'inscrire dans une démarche d'autonomie. L'objectif est d'accompagner la personne dans le développement de son autonomie cognitive, physique et psychique, et de favoriser l'accès à la participation sociale la plus large possible. A l'issue du séjour, il s'agira pour la personne de mettre en œuvre un projet incluant lieu de vie et activité, en tenant compte de sa situation personnelle, familiale et environnementale.

Chaque projet se co-construit et se réajuste régulièrement au cours du séjour, dans un partenariat entre la personne, ses proches et l'équipe pluridisciplinaire.

Les séjours temporaires :

Ils peuvent être organisés dans le cadre d'un répit. Cela permet aux aidants qui soutiennent leur proche au quotidien de faire une pause et de prendre du temps pour eux, mais aussi à la personne accueillie de vivre à un autre rythme, de découvrir de nouvelles activités ou centres d'intérêt, de maintenir le lien social. Les séjours sont possibles jusqu'à 90 jours maximum dans l'année. Des

séjours de 4 semaines sont le plus souvent proposés.

Une modalité d'accueil séquentiel, sous forme de séjour d'une semaine complète toutes les 4 semaines, peut également être proposée pour mieux s'ajuster aux besoins des personnes et de leurs proches.

Les séjours temporaires peuvent aussi être envisagés dans le cadre d'une évaluation, sur demande de la personne, de ses proches ou d'un service qui l'accompagne, pour lui permettre de bénéficier des compétences spécialisées de l'équipe et de faire le point sur sa situation, afin de confirmer ou réorienter son projet de vie.

La réadaptation

La notion de réadaptation comprend la **poursuite de la récupération de fonctions** lorsqu'elle est encore possible (rééducation de la marche, de la parole, des fonctions cognitives...), mais aussi et surtout **l'exploitation de capacités préservées ou nouvellement acquises** : il s'agit de contourner les difficultés, de s'adapter et de développer des moyens de compensation pour limiter le handicap. Cela suppose à la fois une prise de conscience de ses capacités et difficultés, mais aussi l'acceptation d'aides techniques ou parfois humaines. Chacun entreprend ce cheminement **à son propre rythme**.

Tous les professionnels sont formés à cet accompagnement spécifique. Ils s'appuient autant que possible sur la connaissance que la personne a développé de sa propre situation, pour proposer rééducation, incitation ou stimulation, aide technique ou humaine, ou bien encore stratégies pour mieux réussir.

La mise en œuvre du **projet personnalisé** s'adosse sur un planning adapté à chacun,

qui comprend des activités individuelles et collectives.

Au niveau individuel, l'accent est mis sur le **développement de l'autonomie** dans les actes de la vie quotidienne. L'établissement, en proposant un hébergement complet, offre à la personne un grand nombre de situations du quotidien à exploiter, qui **donnent du sens à ses efforts** : lever, habillage, toilette, respect du rythme de la journée, confection de repas, entretien du linge et de son espace personnel, occupation de ses temps libres, achats personnels...

Les activités collectives sont des supports permettant de travailler à la fois sur les **aspects cognitifs, moteurs et comportementaux**.

Le groupe de pairs est essentiel pour se confronter à la réalité du handicap et développer un sentiment d'appartenance. La collectivité est également le lieu qui permet de retrouver un **sentiment d'utilité sociale**, par la participation aux tâches communes, la valorisation de ses réussites, la création de liens personnels. Ainsi, le groupe contribue à la **reconstruction identitaire**.

Soucieux de proposer aux personnes accueillies des situations favorisant leur participation sociale, l'établissement pratique une **politique dynamique d'ouverture** sur l'extérieur : utilisation des ressources du village, déplacements en autonomie lorsque cela est possible, recherche de stages, appui de bénévoles dans les activités, mise en place de partenariats avec des structures sportives, culturelles, pédagogiques au niveau communal ou départemental etc.

Le passage par un appartement de transition peut être un moyen supplémentaire pour vérifier le souhait et la capacité des personnes à vivre seules, et évaluer les besoins en aide technique et humaine.

Une évaluation des prérequis sociaux et professionnels (ponctualité, assiduité, respect des consignes, endurance à l'effort physique et cognitif, initiatives, capacité à évaluer son travail) peut être proposée en fonction du projet.



Processus d'admission

L'établissement reçoit des adultes à partir de 18 ans.

Leur situation médicale doit être compatible avec les moyens humains et techniques de l'établissement. Notamment les personnes nécessitant des soins infirmiers pluriquotidiens ne peuvent être admis.

Une orientation de la CDAPH vers le Centre est indispensable pour toute admission.

Après une visite de pré admission et avis favorable de l'établissement, la décision d'accueil est prononcée pour tout résident sous la réserve d'une période d'intégration fixée à un ou deux mois selon les situations.

Financement des séjours :

L'établissement est financé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par le Département du Rhône.

Participation des personnes

accompagnées : le prix de journée des frais d'hébergement est dû par le résident. L'aide sociale peut être demandée. Si elle est acceptée, reste à charge :

- Pour les séjours temporaires : forfait journalier hospitalier.
- Pour les séjours de réadaptation : en fonction des ressources.



Nous contacter

Pour une demande d'admission ou toutes informations sur le Centre, notre service social est à votre disposition les lundis, jeudis et vendredis.

Ligne directe : 04 78 19 15 65

Réseau

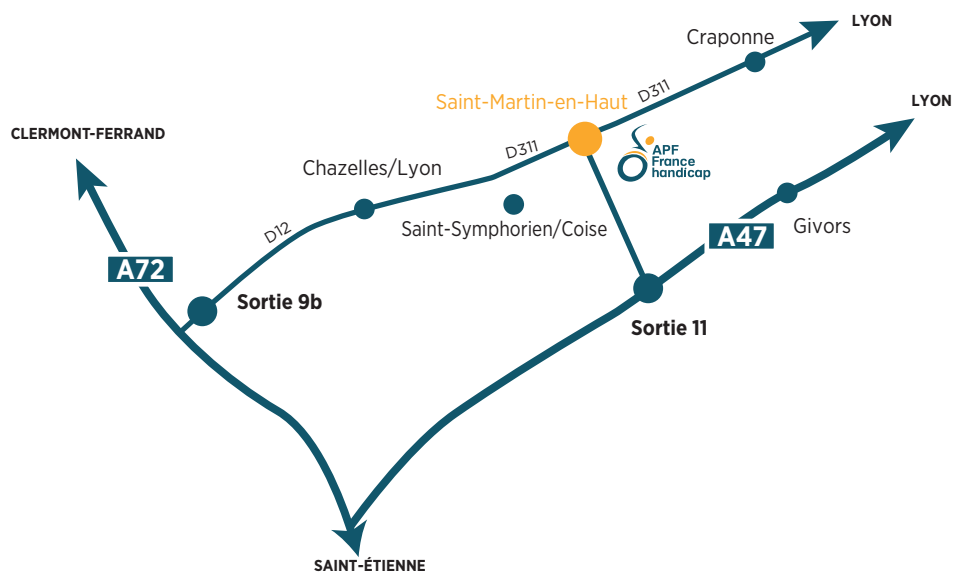
Membre du réseau RESACCEL Rhône et Loire et Membre de la filière AVC Rhône-Ain.



Soin et accompagnement des personnes cérébro-lésées



Localisation et accès



Situation :

- à 30 km de Lyon, accessible en transport en commun depuis la station Gorge de Loup, ligne de car 2Ex
- à 45 km de Saint-Etienne
- à 1 km du centre du village

A partir de Lyon :

Craponne, puis D311 direction Saint-Martin-en-Haut, en passant par Brindas et Thurins

A partir de Saint-Étienne :

A72 direction Clermont-Ferrand, puis N 82 à Saint-Galmier et D 12 puis D311 jusqu'à Saint-Martin-en-Haut.

ou A 47 direction Lyon, puis D342 à La Madeleine, puis D2 direction Saint-Symphorien-sur-Coise et D122 jusqu'à Saint-Martin-en-Haut

Saint-Martin-en-Haut est une commune de 4000 habitants située au cœur des Monts du Lyonnais. Son dynamisme et sa convivialité se reflètent dans le petit commerce, la restauration et l'artisanat fortement implantés ainsi qu'au travers d'un très riche tissu associatif. Commerces et services variés permettent ainsi de trouver en proximité une réponse aux besoins du quotidien.

Les loisirs et la culture sont accessibles sur place : cinéma, médiathèque et associations diverses.

